

**COMITE SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2020**

**SEANCE DE 10H00**

*USINE DES EAUX, 7 rue Jean Macé aux PONTS DE CE*

**ORDRE DU JOUR**

- Appel et installation des délégués.
- Election du Président.
- Election du Vice-Président.
- Délégations du Comité Syndical au Président
- Présentation du réseau Loire Alerte :
  - enjeux,
  - historique,
  - fonctionnement,
  - avancement,
  - situation financière (compte administratif 2019).
- Questions diverses.

## COMITE SYNDICAL

**Séance du 8 octobre 2020**

### **INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

M. ...., doyen d'âge, Président de séance, procède à l'installation du nouveau Comité Syndical et à l'appel des délégués désignés par les collectivités ou les syndicats adhérents. A l'issue, il déclare le Comité Syndical installé dans ses fonctions.

<b>COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL RESEAU LOIRE ALERTE</b>		
<b>Collectivités</b>	<b>Représentants</b>	
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Nantes Métropole</b>	<b>Monsieur Robin SALECROIX</b>	<b>Monsieur Laurent DUBOST</b>
<b>Angers Loire Métropole</b>	<b>Monsieur Jean-Paul PAVILLON</b>	<b>Monsieur Dominique BREJEON</b>
<b>Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire</b>	<b>Monsieur Eric MOUSSERION</b>	<b>Monsieur Jérôme HARRAULT</b>
<b>Mauges Communautés SAEP Vignobles-Grandlieu</b>	<b>Monsieur Christophe DOUGE</b>	<b>Monsieur Jacques PRIMITIF</b>
<b>Atlantic EAU</b>	<b>Monsieur Jacques PRAUD</b>	<b>Monsieur Laurent MERCIER</b>
<b>SIDAEP des Mauges et de la Gâtine</b>	<b>Monsieur Christophe DOUGE</b>	<b>Monsieur Jacques PRIMITIF</b>
<b>SAEP Vignobles-Grandlieu</b>	<b>Monsieur Jean-Marc-JOUNIER</b>	<b>Monsieur Frédéric LAUNAY</b>
<b>Syndicat d'Eau de l'Anjou</b>	<b>Monsieur Thierry GALLARD</b>	<b>Madame Jean-François VAILLANT</b>

## COMITE SYNDICAL

**Séance du 8 octobre 2020**

### ELECTION DU PRESIDENT

M. ...., doyen d'âge, Président de séance propose de procéder à l'élection du Président.

Cette élection a lieu en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose la candidature de Monsieur ..... et demande s'il y a d'autres candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

A déduire : bulletins blancs ou nuls : ...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue : ...

→ A obtenu : ..... ... voix

→ A obtenu : ..... ... voix

Monsieur le doyen d'âge proclame Monsieur ..... Président du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique, l'installe dans ses fonctions et lui laisse la présidence de séance.



## COMITE SYNDICAL

**Séance du 8 octobre 2020**

### ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. Le Président expose ;

Monsieur le Président invite à procéder à l'élection du Vice-Président. Il est proposé la candidature de Monsieur ..... et demande s'il y a d'autres candidats.

Le président invite à passer au vote en déposant les bulletins dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou nuls :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

→ A obtenu : xxxxxx xx voix

→ A obtenu : xxxxxx xx voix

Monsieur le Président proclame Monsieur Vice-Président du Réseau Loire Alerte, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

## COMITE SYNDICAL

Séance du 8 octobre 2020

### DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. \_\_\_\_\_, Président, expose :

La Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président.

L'article L.5211-10 dispose en effet, en son 3<sup>ème</sup> alinéa, « Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2° De l'approbation du compte administratif ;*
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;*
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Afin de faciliter le fonctionnement courant du Réseau Loire Alerte, il est ainsi proposé de déléguer le domaine suivant :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures ou de services courants, d'un montant inférieur au seuil des marchés à procédure adaptée relatifs aux fournitures et services et des marchés de prestation intellectuelle inférieurs à 40 000 € HT, ainsi que tout acte et décision concernant leur exécution y compris les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Je vous propose,

### **DELIBERE**

1. Donne délégation au Président dans le domaine décrit ci-dessus.